

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Dominique tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 1^{er} septembre 2020** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Hugo Mc Dermott, conseiller
Madame Stéphanie Lambert, conseillère
Madame Marie-Josée Beauregard, conseillère
Monsieur Jean-François Morin, conseiller
Madame Lise Bachand, conseillère
Monsieur Vincent Perron, conseiller
Monsieur Robert Houle, maire

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Robert Houle.

Sont également présents :

Madame Christine Massé, directrice générale et secrétaire-trésorière
Monsieur François Daudelin, directeur général adjoint

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **CONSEIL :**
 - 4.1 Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 4 août 2020
 - 4.2 Adoption des comptes à payer
 - 4.3 École de la Rocade - Construction d'un gymnase et d'une bibliothèque – Marges d'implantation
 - 4.4 Services juridiques pour l'année 2021
 - 4.5 Vente par soumission publique de différents items
 - 4.6 Réfection rue Deslandes - Décompte progressif numéro 1
 - 4.7 Demande de nettoyage du cours d'eau la Cenelle
 - 4.8 Demande de nettoyage du cours d'eau de la rivière Delorme, branches 20 et 26
 - 4.9 Demande d'appui à la CPTAQ - Lot 3 966 900
 - 4.10 Programme de subvention pour l'achat de produits d'hygiène féminine réutilisables
 - 4.11 Semaine des municipalités
 - 4.12 Atelier « Bouger avec mon enfant » - Engagement de la municipalité
 - 4.13 Organisation d'une activité d'halloween conjointe avec le Comité du Boisé de la Crête

5. **LÉGISLATION :**
 - 5.1 Adoption du règlement 2020-366 modifiant le règlement 2018-334 concernant la circulation, le stationnement et le transport lourd
6. **SERVICE DE L'URBANISME :**
 - 6.1 Rapport du service
7. **SERVICE TECHNIQUE :**
 - 7.1 Rapport du service des eaux usées
8. **SERVICE DE L'AQUEDUC :**
 - 8.1 Rapport d'exploitation - Station de traitement de l'eau potable
9. **CORRESPONDANCE :**
 - 9.1 Sommaire de la correspondance
10. **DIVERS :**
11. **LEVÉE DE LA SESSION**

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Maire, Robert Houle, ouvre la séance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-110

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Josée Beaugard

APPUYÉE DE : la conseillère Stéphanie Lambert

et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3. **PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue à l'intention des contribuables.

4. **CONSEIL :**

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-111

4.1. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOUT 2020**

Chaque membre du Conseil ayant reçu copie du procès-verbal mentionné en rubrique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand
APPUYÉE DE : le conseiller Jean-François Morin
et résolu à l'unanimité :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2020 tel que rédigé et d'en approuver les signatures.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-112

4.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le certificat de disponibilité de crédits;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Hugo Mc Dermott
APPUYÉ DE : la conseillère Marie-Josée Beauregard
et résolu à l'unanimité :

QUE la liste des comptes à payer au 1er septembre 2020 soit adoptée telle que présentée.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à payer lesdits comptes à même le fonds général d'administration.

- Salaires (semaine 25/7, 1,8,15 et 22/8) : 62 136,08 \$

Déboursés déjà payés :

- Chèques n° 1089 à 1090 : 231,21 \$
- Paiements Accès D, 500 681 à 500 716 : 36 843,56 \$
- Paiements directs 750 845 à 750 895 : 113 355,29 \$

Déboursés à payer :

- Chèque n° 1091 à 1098 : 4 175,92 \$

Total : 216 742,06 \$

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-113

4.3. ÉCOLE DE LA ROCADE - CONSTRUCTION D'UN GYMNASSE ET D'UNE BIBLIOTHÈQUE – MARGES D'IMPLANTATION

CONSIDÉRANT l'importance que reflète le projet pour la Commission Scolaire de St-Hyacinthe et les citoyens de St-Dominique;

CONSIDÉRANT le délai pour réaliser le projet;

CONSIDÉRANT le caractère évolutif du projet;

CONSIDÉRANT les changements apportés au règlement de zonage n° 2017-324;

CONSIDÉRANT le caractère mineur des objets non-conformes au règlement de zonage;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert

APPUYÉE DE : le conseiller Jean-François Morin

et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil s'engage à modifier le règlement de zonage 2017-324 afin de s'assurer de la conformité du projet relatif aux marges d'implantation et d'autoriser les travaux tels que définis en date du 1^{er} septembre 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-114

4.4. SERVICES JURIDIQUES POUR L'ANNÉE 2021

CONSIDÉRANT QUE le cabinet Therrien Couture Joli-Coeur s.e.n.c.r.l. a présenté à la Municipalité de Saint-Dominique une offre de services professionnels pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT QUE cette offre répond aux besoins de la Municipalité de Saint-Dominique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand

APPUYÉE DE : le conseiller Jean-François Morin

et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint Dominique accepte l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture Joli-Coeur s.e.n.c.r.l., pour l'année 2021.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-115

4.5. VENTE PAR SOUMISSION PUBLIQUE DE DIFFÉRENTS ITEMS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit disposer de certains biens et matériaux;

CONSIDÉRANT QU'un avis public de vente par soumission sera affiché à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : le conseiller Hugo Mc Dermott

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le directeur général adjoint, monsieur François Daudelin à disposer desdits biens au plus offrant des soumissionnaires de chacun des lots mis en vente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-116

4.6. RÉFECTION RUE DESLANDES - DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 1

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Gabriel Robichaud, ingénieur de Services EXP inc., relativement au paiement du décompte progressif n° 1 des travaux de réfection de la rue Deslandes (SDOM-00257702);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : la conseillère Stéphanie Lambert

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement au montant de 691 066,23 \$, taxes incluses, à Groupe AGI inc., représentant le décompte progressif n° 1, pour les travaux mentionnés au dossier SDOM-00257702, tel que présenté par monsieur Gabriel Robichaud, ing. de Services EXP inc., en date du 26 août 2020.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront affectées aux postes budgétaires 02-320-00-625, 02-413-00-411, 02-415-00-411 et financées à même la TECQ et les redevances carrières.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-117

4.7. DEMANDE DE NETTOYAGE DU COURS D'EAU LA CENELLE

CONSIDÉRANT QUE la demande d'intervention dans le cours d'eau mentionné en titre a été déposée par l'entreprise 9007-3826 Québec inc.;

CONSIDÉRANT QU'une visite d'inspection a été effectuée le 26 août 2020 et l'inspecteur a pu constater qu'une portion du cours d'eau en aval pourrait être la source du mauvais écoulement;

CONSIDÉRANT QUE cette partie d'une dizaine de mètres du cours d'eau permet de drainer les terres en cultures de plusieurs propriétaires fonciers différents;

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'inspection, réalisé par Eddy Perez démontre qu'une intervention à long terme serait nécessaire afin d'assurer le drainage optimal des terres avoisinantes;

CONSIDÉRANT QUE cette portion du cours d'eau est obstruée par divers végétaux ainsi que par une quantité importante de sédiments;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Vincent Perron

APPUYÉ DE : le conseiller Hugo Mc Dermott

et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la présente demande et de transférer celle-ci à la MRC des Maskoutains pour considération.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-118

4.8. DEMANDE DE NETTOYAGE DU COURS D'EAU DE LA RIVIÈRE DELORME, BRANCHES 20 ET 26

CONSIDÉRANT QUE la demande d'intervention dans le cours d'eau mentionné en titre a été déposé par Eddy Perez, inspecteur en bâtiment;

CONSIDÉRANT QU'une visite d'inspection a été effectuée le 26 août 2020 et l'inspecteur a pu constater que la portion visée par la demande est considérablement obstruée;

CONSIDÉRANT QUE la section du cours d'eau visée par la demande s'étend sur une distance approximative de 350 mètres;

CONSIDÉRANT QUE cette partie de cours d'eau permet de drainer les terres en culture et terrains riverains de plusieurs propriétaires fonciers différents;

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'inspection réalisé par Eddy Perez démontre qu'une intervention serait nécessaire afin d'assurer le drainage optimal des terres et terrains avoisinants;

CONSIDÉRANT QUE cette portion du cours d'eau est obstruée par divers végétaux ainsi que par une quantité importante de sédiments;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : la conseillère Stéphanie Lambert

et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la présente demande et de transférer celle-ci à la MRC des Maskoutains pour considération.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-119

4.9. DEMANDE D'APPUI À LA CPTAQ - LOT 3 966 900

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean Dubreuil s'adresse à la Commission de la protection du territoire et des activités agricoles du Québec pour obtenir l'autorisation de réaliser un remblai, d'une superficie d'environ 9,5 hectares (ha), sur le lot 3 966 600 sur le territoire de la municipalité de Saint-Dominique;

CONSIDÉRANT QU'un rapport d'étude d'impact agronomique, préparé par Groupe FBE Bernard Experts, présente une évaluation du projet et qu'il conclut que ce projet a un impact positif sur l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Dominique est d'accord avec cette évaluation et considère que le projet a un impact positif sur l'agriculture selon les critères de l'Article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles en ce sens qu'il :

- améliore le potentiel et les possibilités agricoles du site;
- n'affecte pas les possibilités agricoles des lots voisins;
- n'apporte pas de contraintes en matière d'environnement à l'égard des distances séparatrices pour les bâtiments d'élevage du voisinage;
- n'affecte pas l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole dont fait partie ce site, mais qu'au contraire, il permet de valoriser en agriculture un site dont le potentiel est limité par la présence de roc en surface;
- permet d'améliorer la ressource sol pour l'agriculture, tout en préservant la qualité de la ressource eau;

- n'a pas d'effet à l'égard de la constitution de propriétés foncières de taille suffisante pour pratiquer l'agriculture.

CONSIDÉRANT QUE ce projet est conforme à la réglementation municipale;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand

APPUYÉE DE : le conseiller Vincent Perron

et résolu à l'unanimité :

D'APPUYER la demande d'autorisation présentée à la Commission par monsieur Jean Dubreuil sur le lot 3 966 600.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-120

4.10. PROGRAMME DE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE PRODUITS D'HYGIÈNE FÉMININE RÉUTILISABLES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Dominique souhaite instaurer un programme de subvention pour l'achat de produits d'hygiène féminine réutilisables;

CONSIDÉRANT QUE la vocation environnementale du programme s'inscrit dans les objectifs de la Municipalité en matière d'environnement;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 4(4) et 90 de la *Loi sur les compétences municipales*, la Municipalité peut accorder toute aide qu'elle juge appropriée en matière d'environnement;

CONSIDÉRANT QU'également en vertu du 3^e alinéa de l'article 92 de la *Loi sur les compétences municipales*, la Municipalité peut établir tout programme d'aide dans l'exercice d'un pouvoir d'aide prévu à ladite loi;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Josée Beaugard

APPUYÉE DE : la conseillère Stéphanie Lambert

et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Dominique autorise la mise en place du *Programme de subvention pour l'achat de produits d'hygiène féminine réutilisables*.

QUE la subvention couvre 50% du montant total dépensé pour l'achat de produits d'hygiène féminine réutilisables pour un montant maximal de 75 \$ par résident.

Conditions d'admissibilité :

- Être résident de la Municipalité de Saint-Dominique
- Faire l'achat d'un minimum de 75 \$
- Faire la demande au maximum un an après la date d'achat de produits d'hygiène féminine réutilisables
- Compléter le formulaire

Documents à fournir :

- Le formulaire et le contrat d'engagement complétés
- Une photocopie d'une preuve de résidence
- Une photocopie de la facture d'achat
- Un spécimen de chèque

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-121

4.11. SEMAINE DES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT QUE la Semaine de la municipalité, qui se déroule du 13 au 19 septembre 2020 de façon virtuelle, a pour objectif de sensibiliser la population québécoise à la démocratie et à l'organisation municipales ainsi qu'à l'importance de l'engagement citoyen, entre autres;

CONSIDÉRANT QUE c'est l'occasion de découvrir toute l'étendue des services de qualité offerts par la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : la conseillère Stéphanie Lambert

et résolu à l'unanimité :

DE DÉCRÉTER QUE la semaine du 13 au 19 septembre 2020 soit la Semaine des municipalités.

D'AUTORISER une publication au journal Le Clairon de Saint-Hyacinthe pour souligner la Semaine des municipalités dans l'édition du 15 septembre 2020.

D'INCITER les citoyennes et citoyens de Saint-Dominique à visiter le site Web du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, pour en savoir plus sur les activités virtuelles organisées durant la Semaine de la municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-122

4.12. ATELIER « BOUGER AVEC MON ENFANT » - ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE les ateliers visent à contribuer au développement des enfants de 5 ans et moins par soutien et la mobilisation des communautés locales afin que chacun d'eux aient toutes les chances d'avoir un bon départ dans la vie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage à offrir gratuitement le local ainsi que du matériel de base, tables, chaises, cafetière, matériel du camp de jour;

CONSIDÉRANT QUE le projet est financé dans le cadre du FDR, Fond de développement rural pour l'année 2020-2021;

CONSIDÉRANT QUE pour assurer la suite des activités, la Municipalité doit s'engager à défrayer une somme d'environ 5000 \$ annuellement pour l'animation de 30 ateliers parents-enfants, suite à la fin du financement dans le cadre du FDR;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Hugo Mc Dermott

APPUYÉ DE : le conseiller Jean-François Morin

et résolu à l'unanimité :

DE PERMETTRE l'utilisation gratuite des locaux et du matériel déjà sur place pour les résidents.

DE S'ENGAGER à défrayer en 2021 une somme pour la poursuite des ateliers si l'intérêt des participants est maintenu.

D'EXIGER une compensation financière des usagers non-résidents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-123

4.13. ORGANISATION D'UNE ACTIVITÉ D'HALLOWEEN CONJOINTE AVEC LE COMITÉ DU BOISÉ DE LA CRÊTE

CONSIDÉRANT l'annulation de la fête familiale en juin dernier en raison de la Covid 19;

CONSIDÉRANT QUE les directives de la Santé publique empêche l'organisation de l'activité annuelle tenue au pavillon des loisirs pour les enfants à l'occasion de l'halloween;

CONSIDÉRANT QUE les bénévoles du Comité consultatif des loisirs (CCL) souhaitent organiser avec le service des loisirs et les bénévoles du Boisé de la Crête un sentier hanté pour souligner l'Halloween;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : la conseillère Stéphanie Lambert

et résolu à l'unanimité :

DE PERMETTRE le transfert des fonds prévus d'un montant de 12 000 \$ pour la fête familiale pour l'organisation d'un sentier hanté pour l'Halloween en collaboration avec le comité des bénévoles du Boisé de la Crête.

ADOPTÉE

5. LÉGISLATION :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-124

5.1. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-366 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2018-334 CONCERNANT LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET LE TRANSPORT LOURD

CONSIDÉRANT l'avis de motion dûment donné lors de la séance ordinaire tenue le 4 août 2020;

CONSIDÉRANT la dispense de lecture demandée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, les membres du Conseil ayant tous reçu une copie du règlement dans les délais requis par la Loi;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert

APPUYÉE DE : le conseiller Hugo Mc Dermott

et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le règlement numéro 2020-366.

ADOPTÉE

6. SERVICE DE L'URBANISME :

6.1. RAPPORT DU SERVICE

La compilation du mois d'août 2020 est déposée au Conseil.

7. SERVICE TECHNIQUE :

7.1. RAPPORT DU SERVICE DES EAUX USÉES

Le rapport du mois d'aout 2020 est déposé au Conseil.

8. SERVICE DE L'AQUEDUC :

8.1. RAPPORT D'EXPLOITATION - STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE

Le rapport d'exploitation du mois d'aout 2020 est déposé au Conseil.

9. CORRESPONDANCE :

9.1. SOMMAIRE DE LA CORRESPONDANCE

Le sommaire de la correspondance du mois d'aout 2020 est déposé au Conseil.

10. DIVERS :

Aucun sujet n'est discuté à ce point.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-125

11. LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour de cette séance ordinaire du Conseil municipal étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Vincent Perron

APPUYÉ DE : le conseiller Jean-François Morin

et résolu à l'unanimité :

DE LEVER cette séance à 20 h 10

ADOPTÉE

Robert Houle
Maire

Christine Massé
Directrice générale et secrétaire-trésorière